

## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le

ID : 085-218500148-20230526-D2023\_05\_055-DE



### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26/05/2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 26 du mois de mai, à 20h30, le conseil municipal de la commune de BAZOGES EN PAREDS dûment convoqué le 22 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHIER, Maire.

Le secrétaire de séance : Johann FAUSSOT

ELU (29 Janvier 2023)	EN EXERCICE	PRESENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
BALOGUE Marina	Conseillère				
BUFFETEAU Annie	Conseillère				
CAILLEAUD Véronique	Conseillère				Jean-Luc DOTHEE
CESAR Jean-François	Conseiller				
COULAIS Valérie	Conseillère				
DOTHEE Jean-Luc	Conseiller				
FAUSSOT Johann	Conseiller				
GIACOMAZZI Denis	Conseiller				
LELOT Christine	Conseillère				
LIEVRE Daniel	Conseiller				
MACE Joëlle	Conseillère				
MARSAUD Christia	Conseillère				
POLO Frédérique	Conseillère				
RAGON Damien	Conseiller				
RICHIER Philippe	Conseiller				
15	15	13	2	0	1

**D2023-05-055**

### TRAVAUX COMPLEMENTAIRES SUR LES CLOCHES DE L'EGLISE

VU

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le

ID : 085-218500148-20230526-D2023\_05\_055-DE



### VU

Le code de la commande publique,

La délibération 2023-02-008 du conseil municipal du 5 février 2023,

La délibération D2022-10-072 du conseil municipal du 14 octobre 2022,

### CONSIDERANT

Une subvention du Département de 8889 euros a été attribuée sur la base d'une dépense prévisionnelle de 14 815 euros HT (65%) pour réparer les cloches 2, 3 et 4.

Or, il apparaît qu'il y a un problème technique sur la cloche 1 d'où l'objet de cet avenant.

### PROPOSITION DU MAIRE

- Approuve l'avenant au devis initial de l'entreprise Bodet (2910 HT et 3492 TTC) qui était d'un montant de 14 815 HT et 17 778 euros TTC.

- D'autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise Bodet ci-joint correspondant à l'avenant portant le marché à 17 725 HT et 21 270 euros TTC ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

BODET SA
77561050400430
15 rue Armand Mayer 49300 CHOLET

### RESULTAT DU VOTE

#### MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE

EFFECTIF LEGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMES	POUR	CONTRE
15	15	8	13	1	14	3	11	9	2

Le Maire, Philippe RICHIER

Le 30 Mai 2023



Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le

ID : 085-218500148-20230526-D2023\_05\_055-DE



**Date de mise en ligne de la délibération sur le site internet <https://bazoges-en-pareds.fr> : 02/06/2023**

**A compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat (Préfet) dans un délai de deux mois, la présente délibération peut faire l'objet de trois recours :**

- **d'un recours administratif « gracieux » auprès du Maire et/ou**
- **d'un recours administratif « hiérarchique » auprès du Préfet de Vendée et/ou**
- **d'un recours contentieux « pour excès de pouvoir » devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX.**

**Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).**

**L'utilisation de l'un de ces recours suspend le délai des deux mois.**

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le

ID : 085-218500148-20230526-D2023\_05\_055-DE

S<sup>2</sup>LOW

**Bodet**

Campanaire

**Agence Campanaire OUEST**

19 rue de la fontaine CS 30001

49340 TREMENTINES

Bodet.Ouest@bodet-campanaire.com

Tél : 02 41 71 72 74

**MAIRIE DE BAZOGES EN PAREDS**

4 RUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY

85390 BAZOGES EN PAREDS

FRANCE

## **REPLACEMENT DU TINTEMENT CLOCHE 1**

DEVIS N° 398242 du 09/02/2023

Site : **EGLISE DE BAZOGES EN PAREDS**

N° Site A/M : 502638 / 139675

N° Client ATLAS : 380972

Destinataire

M. Denis GIACOMAZZI

Date de validité

09/03/2023

Emis par

M. Luis-Filipe De Oliveira (06 07 87 52 58)



+ de 150 ANS  
*d'expérience*

Expert en Art campanaire depuis 1868, Bodet Campanaire s'engage dans la conservation de votre patrimoine.

Aujourd'hui plus de 110 collaborateurs sillonnent la France pour **sauvegarder et entretenir vos édifices.**

Nos produits sont **100% Made in France**, conçus et fabriqués dans nos ateliers de Trémentines.

Afin de vous garantir des installations de **qualité et totalement sécurisantes.**

*Ensemble, conservons l'histoire...*



Depuis 1868



Bodet Campanaire

19, rue de la Fontaine - CS 30001 - 49340 Trémentines

0 825 06 68 71

commercial@bodet-campanaire.com

bodet-campanaire.com

CAPITAL : 2 200 000 € - RCS Angers 823 930 268 - APE 3313Z

Suite à notre visite du 1/02/2023, nous avons constaté que le moteur de tintement de la cloche 1 présentait des dysfonctionnements et qu'il ne permettait plus les sonneries habituelles.

Ce moteur est d'origine à l'électrification des cloches, nous vous adressons donc cette proposition de remplacement à neuf.

Nous vous présentons donc cette offre de remplacement afin que votre installation puisse de nouveau fonctionner normalement.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations

SOIT :

PRESTATIONS/MATERIELS				
Code	Description	Qté	PU HT	Total HT
	<b>REMPLACEMENT DU MOTEUR DE TINTEMENT CLOCHE 1</b>			
903104	TINTEMENT C 230/400V M=105X66 Tintement C 220/380 V. (sans contacteur) pour cloche de 401 à 800 kg, diamètre 881 à 1110 mm - couleur noire - fixation sur socle - masse en acier doux = 105 x 66 mm	1	2 150,00	2 150,00
507050	CONTACT TRIP 4KW 230V 1NF RES	1	70,00	70,00
	<b>REMPLACEMENT DES CHAINES RESSORTS DURS VETUSTE DE LA CLOCHE 4</b>			
901524	CHAINE 2RES.DURS 0.8/1.2MT U35	1	220,00	220,00
PART_TR	FRAIS DE TRANSPORT Participation aux frais d'emballage et de transport	1	95,00	95,00
MTRADI	MAIN D'OEUVRE CAMPANAIRE Forfait temps de travail sur place	0,5	750,00	375,00

#### Remarques spécifiques :

Dans le contexte économique actuel, les matières premières dans leur ensemble étant des valeurs spéculatives et représentant une part importante de nos produits manufacturés, (cuivre pour câbles et paratonnerres – bronze cloches ....), nous vous informons ne pas pouvoir, maintenir les conditions tarifaires de nos offres, au-delà d'une durée de 4 semaines.

TOTAL HT	2 910,00 €
TVA 20%	582,00 €
TOTAL TTC	3 492,00 €

Le client déclare avoir pris connaissance des clauses particulières et des conditions annexes et les accepter comme partie au contrat.

Clause de réserve de propriété :

Le fournisseur se réserve expressément la propriété des biens livrés jusqu'au paiement complet.

Bodet Campanaire  
19 rue de la fontaine CS 30001  
49340 TREMENTINES  
Bodet.Ouest@bodet-campanaire.com  
Tél : 02 41 71 72 74  
*Signature*



Debost Robin, Chef d'agence

Bon pour accord client

*Lu et approuvé*

Nom :

Date :

*Cachet, signature*

**Informations CHORUS indispensables pour la facturation - merci de compléter les informations ci-dessous.**

Numéro Chorus Siret (Identifiant) : \_\_\_\_\_  
Code Service exécutant : \_\_\_\_\_  
Numéro d'engagement juridique : \_\_\_\_\_

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le



ID : 085-218500148-20230526-D2023\_05\_055-DE<sup>365</sup>

## 1. GÉNÉRALITÉS

La passation d'une commande à notre société implique l'acceptation sans réserve de la part de l'acheteur des présentes conditions papiers et documents commerciaux y compris à ses conditions générales d'achat.

Les engagements pris par nos agents ne lient notre société qu'après avoir été confirmés par elle et par écrit.

Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment les catalogues, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative non contractuelle.

## 2. PRIX

Sauf stipulations contraires, nos prix s'entendent nets pour marchandise départ usine, frais d'emballage, de transport, douane et de pose non compris.

Toute fourniture ou consommable d'un montant **inférieur à 150 € T.T.C.** est payable à la commande ou contre remboursement.

## 3. LIVRAISON

Sauf stipulations contraires acceptées par nous, nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire dès la remise au transporteur ou la sortie de nos locaux, même en cas d'installation faite par nos soins. Il appartient au destinataire de souscrire les assurances nécessaires, de vérifier les colis à l'arrivée, d'effectuer toutes les réserves utiles, et d'exercer, s'il y a lieu des recours contre les transporteurs, même si l'expédition a été faite franco de port.

## 4. DÉLAI

Nos délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Sauf stipulations expresses et par écrit entre les parties, les retards ne peuvent justifier l'annulation d'une commande ni constituer un motif de pénalités ou de dommages et intérêts d'aucune sorte.

Le vendeur est dégagé de plein droit de tout engagement relatif au délai de livraison :

- En cas d'événement de force majeure, et de circonstances exceptionnelles (grève, événements climatiques...),
- Si les conditions de paiement convenues n'ont pas été respectées par l'acheteur,
- Si les renseignements nécessaires à l'exécution de la commande n'ont pas été reçus par le vendeur en temps voulu ou s'ils se sont avérés erronés.

Le client s'engage à respecter les dates d'intervention sur site validées par les deux parties y compris pour les formations. En cas de report de la part du client, dans un délai de 21 jours calendaires précédents une intervention, le client sera facturé d'un montant correspondant à 50 % de celle-ci frais de déplacement en sus. En cas de report de la part du client, dans un délai de 7 jours calendaires précédents une intervention, le client sera facturé d'un montant correspondant à 100 % de celle-ci frais de déplacement en sus.

## 5. MONTAGE

Les forfaits des travaux à effectuer sont établis sur les indications données par le client et sous réserve que nos agents puissent travailler normalement dès leur arrivée, sans interruption pendant les heures normales de travail et en-dehors des samedis et dimanches. En cas de modification lors de l'exécution de la commande, les travaux complémentaires seront facturés selon devis complémentaire ou en régie (selon modalités prévues au Code des Marchés Publics).

## 6. PAIEMENT

Les paiements seront faits au siège social de notre société nets et sans escompte.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit l'exigibilité :

- d'intérêts correspondant au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne au 1<sup>er</sup> janvier pour le 1<sup>er</sup> semestre de l'année concernée et au 1<sup>er</sup> juillet pour le 2<sup>ème</sup> semestre majorée de dix points de pourcentage (article L.441-6 du Code de Commerce)
- d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (décret N°2012-1115 du 2 octobre 2012).

A défaut de paiement d'un seul terme (ou d'une seule traite à son échéance), l'intégralité des sommes dues par le client au vendeur deviendrait immédiatement exigible, sans préjudice de l'exercice de l'application de l'article 7 ci-après.

## 7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

a) - Il est expressément convenu que le vendeur conserve la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral de leur prix principal et des accessoires du prix, la remise de tout effet créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement. L'acheteur ne pourra pas procéder à la vente des produits non payés ni consentir un gage ou une sûreté

Il devra, à toute demande du vendeur, justifier de la souscription, pour couvrir ces risques, d'une assurance pour le compte de qui il appartiendra, et du paiement des primes y afférant.

Faute de paiement par l'acheteur d'une seule fraction du prix et des accessoires, aux échéances convenues, la vente sera résolue de plein droit, 8 jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée infructueuse.

Au cas de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaires, les marchandises, objet du contrat de vente, pourront être revendiquées, conformément aux dispositions du Code de Commerce ; les commandes en cours seront annulées sauf décision contraire de notre société.

b) - La propriété de nos logiciels, développements et programmes intégrés dans nos matériels est régie par le code de la propriété intellectuelle. Dans ce cadre, notre société n'accepte aucun transfert de propriété.

## 8. RÈGLEMENTATION DEEE

Notre société met à la disposition de l'acheteur des lieux de collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels.

La liste des lieux de collecte est consultable sur le site internet de notre société.

## 9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les documents techniques remis à l'acheteur demeurent la propriété exclusive de notre société, seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être restitués à sa demande.

L'acheteur s'engage à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de notre société et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers.

## 10. GARANTIE

Sauf stipulation contraire, nos produits ne sont ni repris ni échangés. La garantie est de deux ans pour les produits fabriqués et assemblés par BODET Campanaire SAS, et de un an pour les autres produits.

La garantie court à dater de la livraison ou fin des travaux d'installation si ceux-ci sont effectués par le vendeur.

La garantie est limitée à l'échange gratuit ou réparation des pièces reconnues défectueuses, par le vendeur, dans ses usines. Le transport est à la charge de l'acheteur.

La garantie ne couvre pas les frais de main-d'œuvre et de déplacement au cas où le vendeur aurait à intervenir dans les locaux de l'acheteur.

La réparation, la modification ou le remplacement des pièces pendant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger le délai de garantie du matériel.

Toute modification apportée à nos produits par une personne étrangère à notre société entraînera une annulation de la garantie.

Les pièces sujettes à une usure rapide tels que cordons souples, piles, accumulateurs, cassettes..., sont exclues de la garantie.

La garantie ne peut être invoquée pour obtenir l'échange ou réparation de pièces détériorées suite à accident, usage non prévu, effets électriques extérieurs ou toute cause ne provenant pas du fait du vendeur.

La garantie donnée par le vendeur n'engage pas sa responsabilité et ne peut en aucun cas donner lieu à demande d'indemnités. La garantie est suspendue en cas de non-respect des conditions de paiement.

La garantie ne couvre pas les défauts dus à des erreurs de manipulations, de manutention et en général à une mauvaise utilisation ou à une utilisation inadéquate ou déraisonnable. Sont également exclus les dommages dus à une opération de maintenance ou à un démontage effectués par une personne non agréée par notre société, les modifications ou altérations apportées au produit, les dommages résultant d'un accident ou d'un emballage insuffisant lors du retour d'un produit.

La garantie est invalidée d'office si l'étiquette portant le numéro de série a été enlevée ou effacée ou modifiée.

Pour pouvoir bénéficier de la garantie des produits il convient impérativement de conserver la facture d'achat du produit.

Les fournitures ou consommables sont exclus de la garantie.

Si un article vendu au client est affecté d'un vice ou d'un défaut imputable à notre société, notre société ne sera tenue à aucune autre obligation qu'à celle de la réparation de l'article ou de son remplacement, au choix de BODET Campanaire SAS, à l'exclusion de toute demande de dommage-intérêts ou autres.

## 11. CONTESTATIONS

En cas de contestations relatives à une fourniture, une prestation ou à son règlement, ainsi qu'en cas d'interprétation ou d'exécution des conditions ci-dessus indiquées, **le tribunal de commerce d'ANGERS sera seul compétent même en cas d'appel en garantie et de pluralité des défendeurs.**

**Le droit français est seul applicable.**

# NOS AGENCES

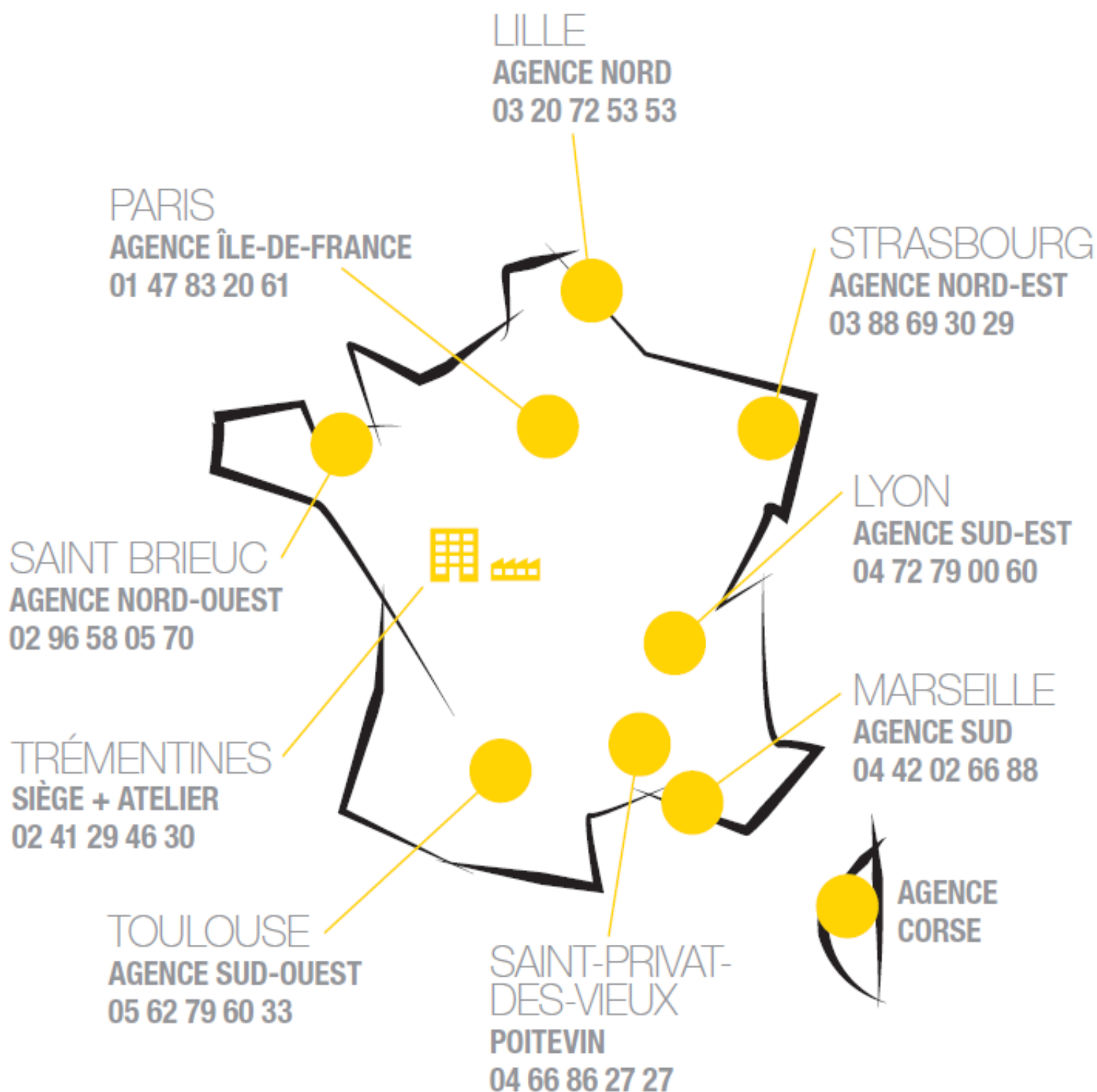
Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le



ID : 085-218500148-20230526-D2023\_05\_055-DE



AGENCE  
RÉUNION  
0262 20 25 15



AGENCE  
MARTINIQUE  
0596 50 78 79

SERVICE COMMERCIAL : 0 825 06 68 71



## □ LES PLUS DU PRODUIT

- Le moteur de tintement est utilisé pour produire les sonneries des heures, angélus, tocsin et carillons pour les grosses cloches jusqu'à 5000 kg.
- Sa frappe est plus puissante que celle d'un électro-tintement.
- Il est commandé par une centrale type « opus ».

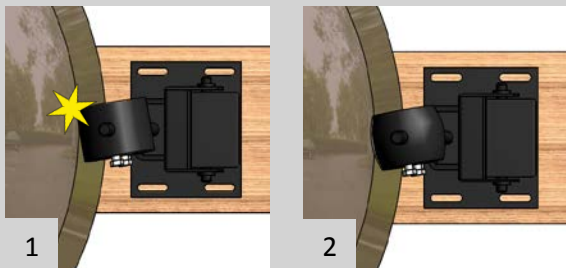


## □ CARACTÉRISTIQUES

- Matériel étanche à la poussière et au ruissellement : IP54.
- Cadence maximum de frappe : 60 coups/minute.
- Température de fonctionnement : -30°C à 50°C.
- Alimentation : 400V triphasé.

### L'intérêt d'une masse bombée

Nos masses de frappe possèdent une forme légèrement bombée (2) qui se différencie des masses cylindriques classiques (1). Sa forme permet de frapper la cloche en un seul point, et ne pas la détériorer si la masse se dérègle et tourne.



	Moteur triphasé 400V					
Poids de la cloche (kg)	80 à 200	201 à 400	401 à 800	801 à 2000	2001 à 3500	3500 à 5000
Couple du moteur (Nm)	4,5			14,5		
Poids de la masse (kg)	1,8	3	4	5	15	20

## □ GARANTIE ET MAINTENANCE

- Garantie 2 ans.
- Pièces détachées disponibles pendant au moins 10 ans.